



SCBSM

SCBSM : Distribution de 0,10 € / action et option de paiement en titres Compte-rendu de l'Assemblée Générale des actionnaires

Paris, le 20 décembre 2017 – Les actionnaires de SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, réunis en Assemblée Générale le 14 décembre, ont approuvé une distribution¹ de 0,10 € par action. Sur la base du dernier cours de Bourse, cette distribution, offre un rendement de 1,4%.

Les investisseurs ont jusqu'au 5 janvier 2018 pour acquérir des titres ouvrant droit au versement de cette distribution.

Par ailleurs, SCBSM offre la faculté de percevoir cette distribution en actions. Le prix de référence est de 6,43 €, soit 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée générale, diminuée du montant net de la distribution. Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement en actions disposent d'un délai compris entre le 10 janvier 2018 et le 29 janvier 2018 inclus pour en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier.

Le paiement en numéraire et/ou la livraison des actions seront effectués à compter du 14 février 2018.

Le détail des votes de l'Assemblée générale sera mis en ligne prochainement sur le site Internet de SCBSM (www.scbsm.fr).

A propos de SCBSM :

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109- CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe s'élève à plus de 320 M€, majoritairement à Paris QCA, au 30 juin 2017. SCBSM dispose du statut SIIC et fait partie des indices IEIF Foncières et IEIF Immobilier France. Plus d'informations sur www.scbsm.fr.

Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :
Jérôme Fabreguettes-Leib
01 53 67 36 78
scbsm@actus.fr

Journalistes :
Alexandra Prisa
01 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

¹ Distribution exceptionnelle de prime d'émission